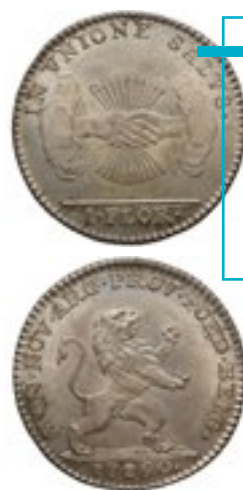


Texte: Tom Birden

Les réfugiés à Luxembourg à la fin de l'Ancien Régime

Les Révolutions brabançonne et française, toutes deux de 1789, réveillèrent Luxembourg d'une période de paix relativement longue. Luxembourg, ville-forteresse, devint un lieu de refuge pour des étrangers, mais aussi pour des habitants de la province de Luxembourg. Néanmoins, le rapprochement des conflits mit fin à cette hospitalité, et les réfugiés durent entrer dans la clandestinité ou fuir à nouveau.



Faces d'un florin des États-Belgiques-Unis créés en 1790 après la retraite autrichienne. De toutes les provinces, Luxembourg était la seule à ne pas intégrer cette union.

© Source gallica.bnf.fr/bibliothèque nationale de France.

Les deux révolutions de 1789

Le duché de Luxembourg connu sous la souveraineté des Habsbourg d'Autriche au XVIII^e siècle une période de paix relativement longue¹. Néanmoins, en 1789, deux révolutions mirent fin à cette phase paisible: la Révolution française et la Révolution brabançonne. Elles poussèrent nombre de personnes à fuir. La Révolution française fit émigrer 1 % de la population française, dont la première vague partit peu après la prise de la Bastille². Les émigrés se dispersèrent dans l'Europe entière et certains trouvèrent refuge à Luxembourg³.

En réaction aux troubles en France, l'autorité provinciale de Luxembourg, le Conseil souverain, ordonna le 6 août 1789 un contrôle sévère des frontières⁴. Mais la France ne fut pas seule à connaître des troubles. À l'automne 1789 éclata une révolution dans le Brabant contre les multiples réformes de l'empereur autrichien, Joseph II. Le 12 décembre 1789, la Révolution brabançonne força l'armée et l'administration autrichiennes à quitter Bruxelles en direction du Luxembourg, délaissant les autres provinces des Pays-Bas autrichiens aux insurgés. Beaucoup d'entre eux se ré-

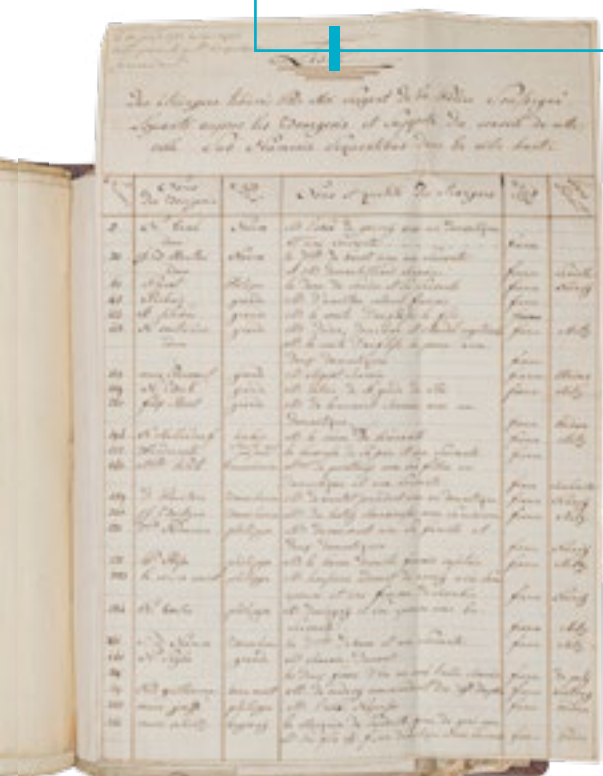
fugiaient avec leurs familles et d'autres fidèles au souverain à Luxembourg⁵, où le vice-chancelier Philippe de Cobenzl, arrivé de Vienne, témoigna le 18 décembre 1789: « *Je suis entouré ici de fugitifs françois [sic] et brabançons; la ville devient trop étroite pour les contenir, et le marché trop peu pourvu du nécessaire à la vie pour les nourrir* »⁶.

Les premières incursions dans la province de Luxembourg eurent lieu et la crainte d'une invasion par les révolutionnaires brabançons était telle qu'on prépara la forteresse de Luxembourg au siège. Les étrangers et les personnes inutiles à la défense durent quitter Luxembourg. Le 22 décembre 1789, la ville fut évacuée, et même les fonctionnaires en fonction durent se réfugier pour trois mois à Trèves avant de revenir à Luxembourg⁷. Entre-temps, les révolutionnaires avaient été repoussés au-delà des frontières du duché de Luxembourg et l'arrivée de nouvelles troupes autrichiennes à l'automne 1790 entama la reconquête des autres provinces des Pays-Bas⁸. La souveraineté autrichienne réinstallée permit à de nombreux migrants de rejoindre leurs provinces respectives.

Réactions face à l'arrivée de nouveaux émigrés français

En France, une accalmie n'était pas en vue et des événements tels que l'arrestation de Louis XVI à Varennes le 24 juin 1791 poussaient toujours plus de Français à émigrer⁹. En conséquence, les justicier et échevins de Luxembourg furent dès le 16 août 1791 chargés de tenir des listes d'étrangers. À cet effet, les habitants hébergeant des étrangers durent déclarer ceux qu'ils logeaient. Ces informations furent récoltées dans des boîtes réparties au Puits Rouge, au Grund et au Pfaffenthal¹⁰. Pour avoir un meilleur aperçu de la situation, le sergent de police François Theato, ordonné par le magistrat, présenta le 18 janvier 1792 un tableau avec les noms des réfugiés à Luxembourg, leur origine, leur hôte et l'adresse de leur hébergement. Il recensa en tout soixante-cinq habitations de la Ville-Haute avec près de quatre-vingt-dix réfugiés nommés, auxquels s'ajoutaient leur famille et leurs domestiques. Alors que l'Électorat de Trèves avait pu accueillir la haute noblesse française¹¹, les réfugiés recensés à Luxembourg provenaient

Liste des étrangers de la ville haute du sergent de police François Theato, AVL LU 10_40 f°182.



© Vic Fritschbach

de tous les états et on y trouvait des comtes ou des barons, des abbés et des curés, mais aussi des avocats ou des négociants. Selon le tableau, ils avaient tous émigré de France, majoritairement de Metz, Nancy et Verdun, et quelques-uns de Paris ou de Reims¹².

Ces informations étaient utiles pour vérifier l'identité des émigrés, terme généralement utilisé pour désigner les fugitifs français. Depuis Bruxelles, des membres du haut clergé de France contrôlaient les noms des prêtres et émettaient des certificats aux vrais prêtres¹³. Les autorités craignaient également une propagation d'idées révolutionnaires et des débordements. Puisque des bandes armées erraient dans la province, des officiers français réfugiés commirent des excès et certains émigrés des désordres, comme devant la porte d'Eich, où un prêtre français réfugié chez un notaire était entré dans un *état de frénésie* et avait cassé des meubles, et attaqué avec un couteau des hommes et des bêtes en *cherchant à se détruire*¹⁴. Afin d'éviter d'autres débordements, le magistrat interdit même le port de masques pendant les festivités de carnaval de 1791 et 1792¹⁵.

Migrations après la déclaration de guerre

La déclaration de guerre de la jeune République française à l'Autriche le 20 avril 1792 renforça les migrations. Le rapprochement des conflits fit d'ailleurs déborder la forteresse de Luxembourg pendant l'été 1792 de réfugiés, de militaires et de prisonniers dont le marquis de La Fayette¹⁶.

Le Conseil souverain ordonna le 2 octobre 1792 l'évacuation de *tous les français tant hommes que femmes et enfans [sic] qui s'y sont réfugiés depuis le commencement de la révolution du Royaume et qui n'y sont pas en fonction du service [...]*, sans déranger les opérations et la marche, ni la communication et la subsistance des troupes¹⁷. Mais il semble que ces ordonnances d'évacuation furent peu respectées et elles furent répétées jusqu'à fin 1794¹⁸. Certains réfugiés se cachaient dans la clandestinité, sans que leurs hôtes les aient déclarés¹⁹. En conséquence, le Conseil souverain de Luxembourg imposa dès 1793 une amende de 50 florins d'or aux habitants hébergeant des réfugiés sans permission²⁰.

En parallèle, les émigrés français s'organisaient à Luxembourg. De 1791 à 1794, ils éditèrent la

« Gazette Politique et Littéraire de Luxembourg », un bureau fut ouvert pour soutenir ceux qui avaient servi dans l'armée des émigrés, et il existait également un « bureau des postes royales » pour les correspondances des émigrés français²¹. Les correspondances étaient abondantes, il s'avéra qu'en octobre 1793, le bureau des postes à Luxembourg dénombrera deux mille lettres adressées à des émigrés français, sans connaître leur lieu d'hébergement. Les autorités espéraient donc retrouver les personnes dans d'autres villes de la province²².

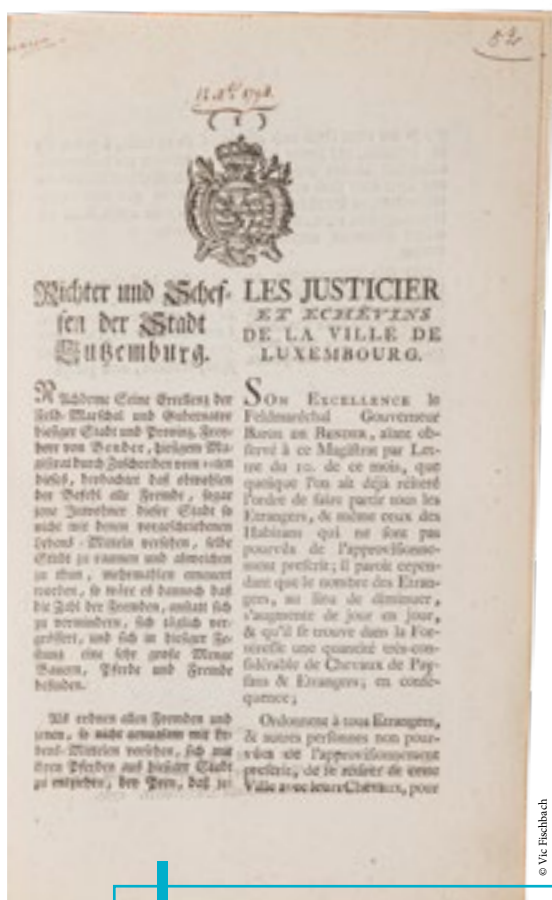
Mais le cours de la guerre fit également fuir les habitants de la province de Luxembourg : le 22 octobre 1792, des habitants d'Esch-sur-Alzette vinrent par exemple se réfugier à Luxembourg²³.

Les incursions françaises poussèrent également les moniales et les moines à fuir leurs abbayes, comme les moines d'Orval dès le 8 décembre 1792²⁴. Jusqu'au début du siège, les religieux d'autres abbayes trouvaient le chemin vers leurs refuges à Luxembourg, où les différentes communautés religieuses se côtoyaient²⁵.

Siège et fin de l'Ancien Régime à Luxembourg

Après la bataille de Fleurus du 26 juin 1794, la situation bascula complètement. Le 8 août 1794, le commandement militaire à Luxembourg prévint la suite des événements : *La position de l'ennemi nous prouvant de plus en plus que son dessein est de nous couper de toute communication et par conséquent de nous bloquer*, il prit donc les premières mesures pour préparer un siège²⁶. Néanmoins, malgré les nombreux rappels à évacuer la forteresse, le 31 octobre 1794 se trouvaient encore 165 familles de non-bourgeois en ville²⁷. Trois semaines après le début du siège le 21 novembre 1794²⁸, il y avait encore des étrangers dans la ville et le commandement militaire leur donna un dernier ultimatum, ils avaient quatre jours pour quitter la forteresse, sinon on emploierait la force et ceux qui les hébergeaient devraient payer une amende de 12 florins d'or²⁹. À la fin de l'ultimatum, le gouverneur de Bender, insatisfait, ordonna une visite des maisons³⁰.

Néanmoins, le 7 juin 1795, après un long et pénible siège, le baron de Bender dut capituler et la



Ordonnance du 12 décembre 1794 d'évacuer les étrangers et ceux qui n'avaient pas assez d'approvisionnements pour un siège, AVL LU 10_20 f°52.



Capitulation de Luxembourg le 7 juin 1795 à Itzig. Collection du Musée national d'histoire et d'art Luxembourg, 1941-010-001.



© Archives Ville de Luxembourg

Senatus Consulte relatif aux émigrés du 6 Floréal de l'an 10 (26 avril 1802), AVL LU Imp II_39.

ville-forteresse de Luxembourg tomba aux mains de la jeune République française³¹, cette république qui depuis le 31 octobre 1791 jugeait l'émigration « passible de la peine de mort »³² et depuis la déclaration de guerre de 1792 comme « crime de lèse-nation ». Ainsi, la persécution des émigrés se poursuit dans les nouvelles terres conquises, où l'administration du Département des Forêts se mit dès novembre 1795 à chasser ceux qui étaient restés dans le département³³. L'instauration de la république conduisit également des habitants de Luxembourg à émigrer. Une liste d'émigrés du Département des Forêts de 1798 énumère trente-cinq émigrés de Luxembourg, dont beaucoup de militaires, mais également des civils, comme un tonnelier nommé Misch, un parfumeur nommé Kremer ou un avocat du nom de Lahaye³⁴.

Un retour sur le territoire français pouvait s'avérer périlleux et c'est seulement le 26 avril 1802 que le Premier consul Bonaparte accorda une amnistie sous conditions aux émigrés³⁵.

Tom Birden

est historien de formation (Université Libre de Bruxelles) et archiviste aux Archives de la Ville de Luxembourg depuis 2018.

Bibliographie

- 1 PAULY, Michel, *Geschichte Luxemburgs*, Luxembourg, C.H.Beck, 2011, p. 62.
- 2 TULARD, Jean, Les évènements, in : TULARD, Jean (éd.), *Histoire et dictionnaire de la Révolution française 1789-1799*, Paris, Robert Laffont, 1987, p. 5-296, ici 271-272.
- 3 BLAZEJEWSKI, Jort et LAUX, Stephan, Trier, Luxembourg und die Emigrés der Französischen Revolution seit 1789. Tendenzen und Perspektiven der Forschung, in : *Kurtrierisches Jahrbuch*, 56/2014, p. 211-242, ici p. 211-212.
- 4 LASCOMBES, François, *Chronik der Stadt Luxemburg 1684-1795*, Luxembourg, Imprimerie Centrale, 1988, p. 431.
- 5 BIRDEN, Tom, Luxembourg, dernier refuge autrichien lors de la Révolution brabançonne. Mise en place d'un gouvernement et d'une administration provisoires des Pays-Bas autrichiens. Première partie, in : *Hémecht*, 72/2021, p. 56-75, ici p. 56-57.
- 6 Archives générales du Royaume, Département des Pays-Bas de la Chancellerie de Cour et d'Etat, 210, f°15-16.
- 7 BIRDEN, Tom, Luxembourg, dernier refuge autrichien, *op. cit.*, 67-68.
- 8 BIRDEN, Tom, Luxembourg, dernier refuge autrichien lors de la Révolution brabançonne. Mise en place d'un gouvernement et d'une administration provisoires des Pays-Bas autrichiens. Seconde partie, in : *Hémecht*, 73/2021, p. 31-53.
- 9 - LASCOMBES, François, *Chronik der Stadt Luxemburg*, *op. cit.*, p. 448.
- FAYARD, Jean-François, Le dictionnaire de la révolution, TULARD, Jean (éd.), *Histoire et dictionnaire*, *op. cit.*, p. 503-1147, ici p. 797-798.
- 10 Archives de la Ville de Luxembourg (AVL), Magistrat, LU 10_20, f°34.
- 11 BLAZEJEWSKI, Jort et Laux, Stephan, Trier, Luxembourg und die Emigrés, *op. cit.*, p. 211.
- 12 AVL, Magistrat, LU 110_40, f°182-183.
- 13 Archives nationales de Luxembourg (ANLux), Police, A XXII-2-4.
- 14 - *Ibid.*
- AVL, Magistrat, LU 110_36, f°68.
- 15 AVL, Magistrat, LU 110_40, f° 170, f° 258.
- 16 LASCOMBES, François, *Chronik der Stadt Luxemburg*, *op. cit.*, p. 461.
- 17 AVL, Magistrat, LU 110_20, f°36.
- 18 LASCOMBES, François, *Chronik der Stadt Luxemburg*, *op. cit.*, p. 468.
- 19 AVL, Magistrat, LU 110_40, f°238-239.
- 20 AVL, Magistrat, LU 110_20, f°40.
- 21 LASCOMBES, François, *Chronik der Stadt Luxemburg*, *op. cit.*, p. 471-481.
- 22 ANLux, Police, A XXII-2-2.
- 23 LASCOMBES, François, *Chronik der Stadt Luxemburg*, *op. cit.*, p. 466.
- 24 GRÉGOIRE, Paul-Christian, *L'Abbaye d'Orval au fil des siècles*, Metz, Éditions Serpenoise, 2002, p. 387.
- 25 MAJERUS, Pascal, La suppression des ordres religieux masculins dans le département des Forêts, in : NEUBERG, André (éd.), *A l'épreuve de la Révolution. L'Église en Luxembourg de 1795 à 1802*, Bastogne, Musée en Piconrue, 1996, p. 101-112, ici p. 103.
- 26 AVL, Magistrat, LU 110_46, f°9.
- 27 LASCOMBES, François, *Chronik der Stadt Luxemburg*, *op. cit.*, p. 486.
- 28 PAULY, Michel, *Geschichte Luxemburgs*, *op. cit.*, p. 63.
- 29 AVL, Magistrat, LU 110_20, f°52.
- 30 AVL, Magistrat, LU 110_46, f°112.
- 31 PAULY, Michel, *Geschichte Luxemburgs*, *op. cit.*, p. 63.
- 32 FAYARD, Jean-François, Le dictionnaire de la révolution, *op. cit.*, p. 797-798.
- 33 AVL, Publications, LU Imp II_397.
- 34 AVL, Publications, LU Imp II_298.
- 35 AVL, Publications, LU Imp II_39.